

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

## RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1. Identificateur de produit

**Marque commerciale**

Nilfisk Tile and Linoleum Detergent\_125300429

**N° de produit**

125300429

**Numéro d'enregistrement (REACH)**

Sans objet

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange**

Produits chimiques pour la vente au détail

**Utilisations déconseillées**

-

Le texte intégral des catégories d'applications mentionnées et identifiées apparaît à la rubrique 16

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Nom et adresse de l'entreprise**

Nilfisk A/S  
Kornmarksvej 1  
Brøndby  
DK-2605  
Tlf.: +45 43 23 40 50

**Personne à contacter**

-

**Courriel**

sds.com@nilfisk.com

**Fiche de données de sécurité rédigée le**

03-09-2019

**Version de la fiche de données de sécurité**

4.0

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

Antigiftzentrum  
Hôpital Militaire Reine Astrid  
Rue Bruyn 1, B-1120, Brüssel  
Tel: +32 (0)70 245 245 (frei, 24/24)

Voir la rubrique 4 concernant premiers secours

## RUBRIQUE 2: Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Non classé selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP)

### 2.2. Éléments d'étiquetage

**Pictogramme(s) de danger**

Sans objet

**Mention d'avertissement**

-

**Mention(s) de danger**

Sans objet

**Conseil(s) de prudence**

- Précautions -
- générales -
- Intervention -
- Stockage -
- Élimination -

**Contient**

Sans objet

**2.3. Autres dangers**

Sans objet

**Autre étiquetage**

UFI: HKW1-P08K-R00Y-W29Q. Fiche de données de sécurité disponible sur demande. (EUH210)

**Autre**

Sans objet

**COV (composés organiques volatils)**

Sans objet

**RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants**

**▼ 3.1/3.2. Substances/ Mélanges**

NOM :	Fatty alcohol ethoxylate
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 69011-36-5 N° CER: - N° REACH: 02-2119549526-31-0000
PROPORTION :	0.25 - <1%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1, Acute Tox. 4 H318, H302
NOM :	Citric Acid
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 77-92-9 N° CER: 201-069-1 N° REACH: 01-2119457026-42-0000
PROPORTION :	0.25 - <1%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Irrit. 2 H319
NOM :	Alkylpolyglycoside C8-10
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 68515-73-1 N° CER: 500-220-1 N° REACH: 01-2119488530-36
PROPORTION :	0.25 - <1%
CLASSIFICATION CLP :	Eye Dam. 1 H318
NOM :	Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 164462-16-2 N° REACH: 01-0000016977-53
PROPORTION :	0.1 - <0.25%
CLASSIFICATION CLP :	Met. Corr. 1 H290
NOM :	fragrance
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	-
PROPORTION :	<0.1%
CLASSIFICATION CLP :	NA
NOM :	sodium hydroxide
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	N° CAS: 1310-73-2 N° CER: 215-185-5 N° REACH: 01-2119457892-27-0000 N° d'indice: 011-002-00-6
PROPORTION :	<0.01%
CLASSIFICATION CLP :	Skin Corr. 1A H314
NOM :	Colour
NUMÉROS d'IDENTIFICATION:	-
PROPORTION :	<0.0015%
CLASSIFICATION CLP :	NA

(\*) Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

**Autres informations**

ATEmix(oral) > 2000

Détergent:  
< 5%: AGENTS DE SURFACE NON IONIQUES, PARFUMS, COLORANT

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

#### Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

#### Inhalation

Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

#### Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures salies. Lavez à fond avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la substance. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

#### Contact visuel

Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 15 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

#### Ingestion

Faites beaucoup boire la personne et gardez-la sous surveillance. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissements ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

#### Brûlure

Sans objet

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucunene particulier

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucunene particulier

#### Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Recommandé : mousse résistant aux alcools, acide carbonique, poudre, eau atomisée.

Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risquerait de propager l'incendie.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucunene particulier

### 5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pas d'exigences particulières.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Pas d'exigences particulières.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Utilisez du sable, du kieselgur, de la sciure et du liant universel pour ramasser les liquides. Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Evitez les solvants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 concernant le traitement des déchets. Voir la rubrique 8 concernant les mesures de protection individuelle.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Voir la rubrique «Contrôles de l'exposition/protection individuelle» pour des renseignements sur les dispositifs de protection individuelle.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

#### Température de stockage

Aucune information disponible

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Limites d'exposition

sodium hydroxide

Valeur limite d'exposition VME: - ppm | 2 mg/m<sup>3</sup>

#### DNEL / PNEC

DNEL (Alkylpolyglycoside C8-10): 595000 mg/kg

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkylpolyglycoside C8-10): 420 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - travailleurs

DNEL (Alkylpolyglycoside C8-10): 357000 mg/kg

Exposure: Dermique

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkylpolyglycoside C8-10): 35,7 mg/kg

Exposure: Oral

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

DNEL (Alkylpolyglycoside C8-10): 124 mg/m<sup>3</sup>

Exposure: Inhalation

Durée d'exposition Effets systématiques à long terme - population globale

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 0,176 mg/L

Exposure: Eau douce

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 0,0176 mg/L

Exposure: Eau de mer

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 0,27 mg/L

Exposure: Emission intermittente

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 560 mg/L

Exposure: Usine de traitement des eaux usées

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 1,516 mg/kg

Exposure: Sédiments en eau douce

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 0,152 mg/kg

Exposure: Sédiment en eau de mer

PNEC (Alkylpolyglycoside C8-10): 0,654 mg/kg

Exposure: Terre

### 8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

#### Précautions générales

Fumer, consommer de la nourriture et des boissons ainsi que le stockage de tabac, de nourriture et de boissons est interdit dans le local de travail.

#### Scénarios d'exposition

S'il existe une annexe pour cette fiche de données de sécurité, conformez-vous aux scénarios d'exposition indiqués.

#### Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessous.

#### Mesures techniques

Les concentrations de poussières et de gaz dans l'air doivent être maintenues aussi faibles que possible et sous les valeurs limites concernées (voir ci-dessous). Utilisez éventuellement une ventilation par aspiration localisée si la circulation ordinaire de l'air dans le local de travail ne suffit pas. Faites en sorte que les affichages du rinçage des yeux et de la douchette de secours soient bien visibles.

#### Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

#### Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.

#### Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Sans objet

#### Généralités

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

#### Équipements respiratoires

Pas d'exigences particulières.

#### Protection de la peau

Pas d'exigences particulières.

#### Protection des mains

Pas d'exigences particulières.

#### Protection des yeux

Pas d'exigences particulières.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique	Liquide
Couleur	Bleu
Odeur	Citron
Seuil olfactif (ppm)	Aucune information disponible
pH	10,0
Viscosité (40°C)	Aucune information disponible
Densité (g/cm <sup>3</sup> )	1,02

#### Changement d'état

Point de fusion (°C)	Aucune information disponible
Point d'ébullition (°C)	Aucune information disponible
Pression de vapeur	Aucune information disponible
Température de décomposition (°C)	Aucune information disponible
Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)	Aucune information disponible

#### Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie

Point d'éclair (°C)	Aucune information disponible
Inflammabilité (°C)	Aucune information disponible
Inflammation spontanée (°C)	Aucune information disponible
Limite d'explosivité (% v/v)	Aucune information disponible
Propriétés explosives	Aucune information disponible

#### Solubilité

Solubilité dans l'eau	Soluble
n-octanol/coefficient d'eau	Aucune information disponible

### 9.2. Autres informations

Solubilité dans la graisse (g/L)	Aucune information disponible
----------------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Pas d'informations

#### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucunene particulier

#### 10.4. Conditions à éviter

Ne doit pas être exposé à la chaleur (par ex. rayons du soleil), afin d'éviter tout risque de surpression.

#### 10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

#### Toxicité aiguë

Substance: Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Dermique  
Valeur: > 2000 mg/kg

Substance: Alkylpolyglycoside C8-10  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 5000 mg/kg

Substance: Alkylpolyglycoside C8-10  
Espèce: -  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Dermique  
Valeur: > 5000 mg/kg

Substance: Citric Acid  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 6730 mg/kg

Substance: Citric Acid  
Espèce: Lapin  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 7000 mg/kg

Substance: Citric Acid  
Espèce: Souris  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: 5400 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Oral  
Valeur: > 500 - 2000 mg/kg

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
Espèce: Rat  
Test: LD50  
Voie d'exposition: Dermique  
Valeur: > 4000 mg/kg

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Test OECD Guideline 404  
Organisme Lapin  
Résultat Ikke irriterende

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10  
Test OECD Guideline 404  
Organisme Lapin  
Résultat Ikke irriterende

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée**

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10

**Mutagénicité sur les cellules germinales**

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Test OECD Guideline 471  
Résultat negativ  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Cancérogénicité**

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Organisme Rat  
Résultat negativ  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Toxicité pour la reproduction**

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10  
Aucuns effets nuisibles observés

Données concernant la substance Fatty alcohol ethoxylate  
Aucuns effets nuisibles observés

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique**

Aucune information disponible

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée**

Aucune information disponible

**Danger par aspiration**

Données concernant la substance Alkylpolyglycoside C8-10  
Aucuns effets nuisibles observés

**Effets sur le long terme**

Aucunene particulier

**RUBRIQUE 12: Informations écologiques**

**12.1. Toxicité**

Substance: Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
Espèce: Poisson  
Test: LC50  
Durée: 96 h

Valeur: > 200 mg/L

Substance: Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
 Espèce: Daphnie  
 Test: EC50  
 Durée: 48 h  
 Valeur: > 200 mg/L

Substance: Alanine, N,N-bis(carboxymethyl)-, trisodium salt  
 Espèce: Algues  
 Test: EC50  
 Durée: 72 h  
 Valeur: > 200 mg/L

Substance: Alkylpolyglycoside C8-10  
 Espèce: Poisson  
 Test: LC50  
 Durée: 96 h  
 Valeur: > 100 mg/L

Substance: Alkylpolyglycoside C8-10  
 Espèce: Daphnie  
 Test: EC50  
 Durée: 48 h  
 Valeur: > 100 mg/L

Substance: Alkylpolyglycoside C8-10  
 Espèce: Algues  
 Test: EC50  
 Durée: 72 h  
 Valeur: > 10 - < 10072 h

Substance: Citric Acid  
 Espèce: Daphnie  
 Test: EC0  
 Durée: -  
 Valeur: 80 mg/L

Substance: Citric Acid  
 Espèce: Poisson  
 Test: EC0  
 Durée: -  
 Valeur: 625 mg/L

Substance: Citric Acid  
 Espèce: Algues  
 Test: EC0  
 Durée: -  
 Valeur: 640 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
 Espèce: Poisson  
 Test: LC50  
 Durée: 96 h  
 Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
 Espèce: Daphnie  
 Test: EC50  
 Durée: 48 h  
 Valeur: 10 - 100 mg/L

Substance: Fatty alcohol ethoxylate  
 Espèce: Algues  
 Test: EC50  
 Durée: 72 h  
 Valeur: 10 - 100 mg/L

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Substance	Biodégradable dans l'environnement aquatique	Test	Valeur
Alkylpolyglycoside C8-10	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations
Fatty alcohol ethoxylate	Oui	Pas d'informations	Pas d'informations

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Substance	Potentiel bioaccumulable	LogPow	BCF
Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...)	Non	-4	Pas d'informations
Alkylpolyglycoside C8-10	Non	Pas d'informations	Pas d'informations
Fatty alcohol ethoxylate	Non	Pas d'informations	Pas d'informations

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Alanine, N,N-bis(carboxymethyl...: Log Koc=-3,0892, Calculé à partir de LogPow ()).

#### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange / produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou vPvB.

#### 12.6. Autres effets néfastes

Aucune particulière

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Le produit n'est pas concerné par la réglementation sur les déchets dangereux.

##### Déchets

Catalogue Européen de Déchets (CED)

-

##### Étiquetage spécifique

Sans objet

##### Emballages pollués

Pas d'exigences particulières.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 – 14.4

Marchandises non dangereuses conformément à ADR, IATA et IMDG.

##### ADR/RID

14.1. Numéro ONU	-
14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-
14.4. Groupe d'emballage	-
Notes	-
Code de restriction en tunnels	-

##### IMDG

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-
EmS	-
MP**	-
Hazardous constituent	-

##### IATA/ICAO

UN-no.	-
Proper Shipping Name	-
Class	-
PG*	-

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

-

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

-

#### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Pas d'informations

(\*) Packing group

(\*\*) Marine pollutant

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Limites d'utilisation

-

#### Demandes de formation spécifique

-

#### Autre

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

#### Seveso

-

#### Sources

L'arrêté du 30 juin 2004 modifié par l'arrêté du 9 février 2006, par l'arrêté du 26 octobre 2007, du 9 mai 2012 et du 23 mars 2016.

Règlement (CE) n° 648/2004 du Parlement européen et du Conseil du 31 mars 2004 relatif aux détergents.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 (Texte présentant de l'intérêt pour l'EEE) (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3

H290 - Peut être corrosif pour les métaux.

H302 - Nocif en cas d'ingestion.

H314 - Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

H318 - Provoque de graves lésions des yeux.

H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.

### Précisions sur les utilisations identifiées dont il est question dans la rubrique 1

-

### Autres éléments d'étiquetage

Sans objet

### Autre

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

### Homologué par

MH

### Date de la dernière modification importante (premier chiffre de la version de la fiche)

09-05-2019(3.0)

### Date de la dernière modification mineure (dernier chiffre de la version de la fiche)

09-05-2019

Conformément à la Réglementation (EU) No. 2015/830



ALPHAOMEGA. Licens nr.:3818228553, 6.5.0.9  
[www.chymeia.com](http://www.chymeia.com)